



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Procédure de participation

Adaptation du plan sectoriel pour le réseau de voies cyclables – procédure de participation

En vertu de l'article 58 de la loi sur les constructions (LC, RSB 721.0) qui régit la participation, les adaptations prévues au plan sectoriel pour le réseau de voies cyclables (anciennement « Plan sectoriel pour le trafic cycliste ») sont soumises à la population. La mise à l'enquête publique et la procédure de participation auront lieu du lundi 12 août au lundi 23 septembre 2024.

Pendant cette période, toutes les personnes intéressées sont invitées à prendre position via la plateforme de participation numérique du canton de Berne. Le plan sectoriel contenant les adaptations prévues, les documents d'accompagnement ainsi que le lien vers la plateforme de participation sont disponibles dès le lancement de la procédure à l'adresse suivante:

<https://filessharing.bvd.be.ch/index.php/s/GaTwy8cxRKyc7pf>

Ces documents peuvent également être consultés, aux horaires d'ouverture habituels (une annonce préalable peut être requise), auprès de l'Office des ponts et chaussées dans les lieux de dépôt suivants:

- OPC, Centre de prestations, Reiterstrasse 11, 3011 Berne
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef I, Schorenstrasse 39, 3645 Gwatt (Thoune) (Lu-Je a.m. et p.m., Ve a.m.)
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef II, Schermenweg 11, 3001 Berne (annonce préalable requise)
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef III, rue du contrôle 20, 2501 Bienne
- OPC, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse (annonce préalable requise)
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef IV, Dunantstrasse 13, 3400 Berthoud (annonce préalable requise)

Une fois examinées, les remarques et propositions soumises dans le cadre de la procédure de participation feront l'objet d'une réponse dans le rapport

de participation. Les adaptations apportées au plan sectoriel entreront en vigueur par décision du Conseil-exécutif. La Direction des travaux publics et des transports (DTT) publiera ensuite la nouvelle version du plan sectoriel.

Berne, le 12 août 2024

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Décision circulation routière

Décision concernant une restriction de la circulation

Commune de Saicourt (Bellelay) Tronçon de route: Route cantonale 1369, Bellelay – Les Genevez, place de rebroussement des transports publics Coordonnées: entre 2°54'79"239.30 / 1°23'4'601.90 et 2°57'9"201.20 / 1°23'4'592.30

Arrondissement administratif du Jura bernois

Mesure de restriction: Interdiction de parquer avec plaque complémentaire « sur toute la place »

Motif de la mesure: Le stationnement de véhicules empêche les manœuvres de rebroussement des bus en trafic de ligne

Informations juridiques

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne décide la restriction de la circulation susmentionnée, se référant aux articles 3, 2^e alinéa, et 106, 2^e alinéa, éventuellement aussi à l'article 32, 3^e alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1^{er} alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1).

Un éventuel recours n'a pas d'effet suspensif.

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la Feuille officielle du Jura bernois et la Feuille d'avis officielle du district de Moutier, et après que les signaux et/ou marquages aient été attachés, échangés ou enlevés.

Indication des voies de recours

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours qui suivent sa notification auprès de la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne. Le recours doit être introduit en deux exemplaires. Il doit comporter les conclusions, l'indication des faits, des moyens de preuve et des motifs, et il doit être muni d'une signature valable. La décision attaquée et les moyens de preuve disponibles doivent être joints.

Un recours séparé peut être formulé dans les 30 jours contre la suppression de l'effet suspensif (décision incidente). Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Loveresse, le 8 juillet 2024

Office des ponts et chaussées, Service pour le Jura bernois



Belprahon

Votations fédérales et cantonales du 22.9.2024

Désignation du bureau de vote

En vue des votations susmentionnées, le bureau de vote a été désigné de la façon suivante:

Présidente: Rais Evelyne

Membres: Bouduban Lisa
Bueche Yan
Suppléantes: Burri Laetitia
Burri Thérèse

Belprahon, le 21 août 2024

Le Conseil communal



Champoz

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Lüdi Sylvie, Les Pesses 5, 2735 Champoz

Auteur du projet: ECE SA, Gsteiger Patrick, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Adresse du projet: Lüdi Sylvie, Les Pesses 5, 2735 Champoz

Description du projet: Isolation périphérique des façades, crépi de finition de couleur blanc cassé. Pose de stores intégrés anthracites. Remplacement de la chaudière par une PAC sur façade nord.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Habitations et activités économiques

Objets protégés: -

Dérogations: -

Dépôt public: du 14 août au 14 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Champoz (au guichet version papier).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Les Grands Clos 19, 2735 Champoz, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Champoz, le 14 août 2024

Commune mixte de Champoz



Corcelles

Avis de construction

En raison d'un problème avec la première publication qui devait paraître le 10 juillet dernier, le dépôt public est prolongé jusqu'au 6 septembre 2024 pour le dossier ci-dessous. Nous nous excusons pour cette erreur.

Maître d'ouvrage: Ast Nathalie et Jean-Denis, Verger Dedos 23, 2747 Corcelles

Auteur du projet: CK Tech Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Propriétaire foncier: Ast Nathalie, Verger Dedos 23, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N° 66, Verger Dedos 23, 2747 Corcelles

Projet: Construction de terrasses couvertes

Zone d'affectation: Village ancien

Dimensions: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 6 septembre 2024, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture (ou sur rendez-vous) ou directement sur eBau en ligne.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 15 août 2024

Le Conseil communal

Votation fédérale et cantonale du 22 septembre 2024

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président (e): M. Gafner Bernard

Secrétaire: M^{me} Muster Vanessa

Membres: M. Termignone Dany (dès 11h)

M. Lack Régis et

M^{me} Spieser Kelly (dès 12h)

Suppléants: M^{me} Flükiger Michèle et

M. Messerli Pierre

Corcelles, le 15 août 2024

Le Conseil communal

Loveresse

Suite à un problème informatique, cet avis n'est pas paru à la date initialement prévue. Soit le 14.8.2024.

Assemblée communale extraordinaire du lundi 16 septembre 2024 à 20h à la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), Beau-Site 9, à Loveresse

ORDRE DU JOUR

1. Etude en vue d'une fusion éventuelle des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules
 - a. Informations relatives aux travaux effectués par le Groupe de travail intercommunal et présentation du Rapport de base élaboré par celui-ci.
 - b. Information relative à la suite du processus
 - c. Décision relative à la poursuite des travaux, à savoir répondre à la question suivante: «Voulez-vous mandater le Groupe de travail intercommunal pour la poursuite des travaux d'étude en vue de la fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules»

Remarque - Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire du rapport de base, ainsi que des documents le composant. Il peut également être consulté sur le site internet www.avenir-lrs.ch.

Recours - Un recours contre les décisions de l'assemblée, selon article 60 alinéa 1er, lettre b, chiffre 2 LPJA, peut être déposé, dans les trente jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

Loveresse, le 14 août 2024

Conseil communal

Moutier

Avis de construction

Requérant: Bureau d'ingénieurs Adrian Arnold, Industriestrasse 11B, 8627 Grüningen.

Auteur du projet: Obart Architecture, M. Olivier Bart, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1925, au lieu-dit: «Sous-Chaux», commune de Moutier.

Projet: construction de deux immeubles avec toitures plates végétalisées de 6 appartements au total, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, construction de terrasses et d'escaliers extérieurs, création de couverts à véhicules, d'un abri à vélos et d'un chemin d'accès, aménagement d'un bassin de rétention pour les eaux de drainage, d'une surface de jeux et de divers murs de soutènement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fête de la Vieille Ville - Suppression du ramassage de la Tournée Verte

En raison de la Fête de la Vieille Ville, le ramassage de la «Tournée Verte» du vendredi 30 août 2024 sera supprimé sur le circuit de la manifestation.

Le prochain ramassage de la Tournée Verte dans ce secteur est reporté au vendredi 6 septembre 2024.

Nous remercions les riverains concernés par cette suppression de ramassage de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires.

Moutier, le 21 août 2024

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Police administrative

Fête de la Vieille Ville 2024

Infos pratiques du Service de la Police administrative

Circulation, restrictions

Du jeudi 29 août à 7h au lundi 2 septembre 2024 à 17h, les rues suivantes seront fermées à toute circulation:

- Rue Centrale (jusqu'au bâtiment No 57)
- Rue de l'Hôtel-de-Ville (du No 5 au No 13)
- Passage de l'Ours
- Rue de la Prévôté (dès le mercredi 28.8.2024 à 7h)
- Passage du Centre (dès le mercredi 28.08.2024 à 7h)

Afin de garantir une sécurité optimale, la fluidité du trafic et le bon déroulement de la manifestation, chacun est invité à suivre la signalisation appropriée mise en place. Les véhicules gênants la circulation seront sanctionnés et placés en fourrière.

Le Service de la Police administrative souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous une agréable Fête de la Vieille Ville et remercie chacun de faire preuve de compréhension, de discipline et de fairplay.

En cas d'urgence, composez le N° 117

Immissions sonores

La manifestation bénéficie d'une autorisation de dépasser les immissions sonores jusqu'à un maximum de 100 dB(A) et d'une durée supérieure à 3 heures. Des protections pour les oreilles seront mises gratuitement à disposition. Par ailleurs une zone de récupération auditive sera aménagée à la rue Centrale (entre les N°s 57 et 67).

Moutier, août 2024

Police administrative

Promenades dans les prés et terrains de cultures

Avis important aux promeneurs, cavaliers et cyclistes

Le Conseil municipal invite les promeneurs, cavaliers et cyclistes à respecter l'article 18 al. 4 du Règlement de Police administrative de la Commune municipale de Moutier, qui indique que pendant la période de pousse, soit du 15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisés.

Moutier, août 2024

Conseil municipal

Court

Avis de construction

Requérant: Pierre Neuenschwander, Clos de Mévilier 5, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: P.V Invest Concept Sàrl, route du Bois-de-Bay 105, 1242 Satigny

Emplacement: parcelle N° 215, au lieu-dit «Clos de Mévilier 5m», 2738 Court

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type LG Electronics HM093HFX.UB60 (Solexis SA)

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2024 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 21 août 2024

Municipalité de Court, administration municipale



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire - Projet modifié

Maître d'ouvrage : M. et M^{me} Bertrand et Marielle Houriet, Sous-Raimeux 7, 2740 Moutier

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpiloz 4, 2735 Bévillard

Projet : Construction d'une maison familiale avec pompe à chaleur air/eau et aménagement des alentours sur la parcelle N° 878 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Rouges Champs »

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 septembre 2024** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon l'art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 21 août 2024

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Un rendez-vous d'animation au Bibliobus

Le Bibliobus de l'UP propose à nouveau son cycle d'animations « Ensemble ! » avec l'association « Bain de livres ».

Il sera à Perrefitte le 22 août 2024 entre 17 h 45 et 19 h 45.

Lors de ces animations, le Bibliobus stationne comme d'habitude et vient accompagné par le bus « Bain de livres » qui s'installe à côté de lui. L'équipe d'animation propose des contes, des kamishibais (théâtre d'histoires japonais), de la musique et des petits jeux pour les enfants et les familles. Les activités sont adaptées aux enfants de tous âges et se dérouleront comme suit :

- accueil puis lecture collective pour les petits (3-8 ans), environ 20 minutes
- temps de lecture individuelle et jeux autour de la lecture, environ 30 minutes
- lecture collective pour les plus grands (7-12 ans), environ 25 minutes
- temps de lecture individuelle et jeux autour de la lecture, environ 30 minutes

Un choix de livres à lire sur place sera à disposition, et les parents sont invités à partager un moment de lecture avec leur-s enfant-s et les enfants pourront participer à un petit concours faisant appel à leur imagination.

Perrefitte, le 21 août 2024

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Fermeture temporaire des Gorges de Perrefitte

Les Gorges de Perrefitte seront fermées du lundi 26 août 2024 au jeudi 29 août 2024 pour cause de travaux.

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

Perrefitte, le 21 août 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérante : Gagygnole SA, Derrière Les Hôtas 25, 2748 Souboz.

Auteur du projet : STUDIO V9, Dammweg 3, 2502 Bienne.

Emplacement : parcelle N° 27, au lieu-dit : « Derrière Les Hôtas 25 », Souboz, commune de Petit-Val.

Projet : démolition d'un cabanon et d'un balcon en bois à l'Est du bâtiment, construction d'un nouveau bâtiment en bois pour les bureaux de l'entreprise Gagygnole SA comprenant également un shop et une terrasse en gravier de 162m2, construction d'un nouveau balcon en bois en façade Est du bâtiment existant, travaux d'aménagement au rez-de-chaussée de la ferme existante : déplacement d'un WC et nouvelles portes dans le lavage et le stockage, changement d'affectation de l'actuel poulailler en local de rangement non chauffé, remplacement du chauffage à mazout par un raccordement au futur chauffage à distance, aménagement d'un parking en surface perméable au Nord-Ouest du la ferme, remplacement de deux portes de grange en bois et remise en état d'une surface en bitume devant la grange au Sud-Ouest du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : CA.

Zone de protection : PCS EB-A.

Recensement arch. : ensemble bâti E.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 août 2024

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Rebévelier

Avis de construction

Requérants : M^{me} Stephanie et M. Simon Amstutz, Rebévelier 23, 2717 Rebévelier.

Auteur du projet : LBA Architekturbüro, Milchstrasse 9, 3072 Ostermundigen.

Emplacement : parcelles N°s 1, 36 et 41, au lieu-dit : « Rebévelier 17a , 19, 19b et 23 », commune de Rebévelier.

Projet : nouvelle aire de sortie pour vaches et veaux non couverte avec rampes d'accès pour le bâtiment 17a, assainissement de l'entrée du bâtiment 19b, démolition des annexes au Nord, installation d'une nouvelle cheminée ainsi que d'un nouveau chauffage à bois et transformation à l'intérieur du bâtiment no 19 et installation d'une nouvelle conduite de chauffage reliant les bâtiments nos 19 et 23.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT (conforme à la zone).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Rebévelier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

Avis de construction

Requérante : Commune municipale de Reconvilier, Route de Chandon 9, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 1291, 1593, 122, 123, 124, 126 et 1653, au lieu-dit : « Rue du Bruye », commune de Reconvilier.

Projet : démolition et reconstruction du pont sur la Birse à la Rue du Bruye Est, ouvrage réalisé en béton armé avec conservation partielle des culées existantes, adaptations des accès et talus environnants.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : espace routier, H2, ZUP O, ZPO 2 « Clos Jean Vernier ».

Objet protégé : zone riveraine protégée.

Dérogations : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Commune municipale de Reconvilier, Route de Chandon 9, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 1281, 1593, 1280, 1262 et 715, au lieu-dit : « Rue de la Fiose », commune de Reconvilier.

Projet : démolition et reconstruction du pont sur la Birse à la Rue de la Fiose, ouvrage réalisé en béton armé avec nouvelles culées, adaptations des accès et talus environnants.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : espace routier, H2, ZUP P.

Zone de protection : périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL3 « Verterive ».

Objet protégé : zone riveraine protégée, haies et bosquets (art. 62 RAC).

Dérogations : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Foire de Chaindon - Fermeture de routes et restrictions de parage 2024

Il est interdit de parquer sur la Place Bellevue du dimanche 25 août 2024 à 17 h au mardi 3 septembre 2024 à 12 h.

Interdiction de parage du samedi 31 août 2024 à 12 h au mardi 3 septembre 2024 à 12 h aux emplacements suivants :

- Rue du Bruye
- Rue du Dr. Tièche
- Route de Chaindon
- Hangar des pompiers
- Parkings réservés pour le personnel de la foire et pour les pompiers

Interdiction de parage du dimanche 1^{er} septembre 2024 à 6 h au mardi 3 septembre 2024 à 12 h aux emplacements suivants :

- Grand-Rue
- Rue du Collège
- Bellevue
- Parc Lidl
- Parc mis à ban sis à la rue Dos-la-Velle
- Route de Saules
- Le Benevis
- Les Condémines
- Jolimont
- Chemin du Stade, place goudronnée côté sud du Stade de football
- Rue de la Cure
- Rue du Moulin
- Rue de Bel-Air
- La Chaudrette
- Crêt du Facteur
- Chemin du Nord
- Vie des Crêts
- Dos-la-Velle
- Rue de la Colline
- Les Courtes-Rayes
- Rue des Ouchettes
- Rue du Pommé au Loup

Restriction de circuler du samedi 31 août 2024 à 18 h au mardi 3 septembre 2024 à 12 h :

- Rue du Bruye, depuis le pont direction village, excepté riverains, secours, forains, détaillères

Fermeture du dimanche 1^{er} septembre 2024 à 9 h au lundi 2 septembre 2024 à 20 h des routes suivantes :

- Chemin du Stade
- Rue du Collège
- Bellevue
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- La Chaudrette
- Rue de Bel-Air

Fermeture du dimanche 1^{er} septembre 2024 à 16 h au lundi 2 septembre 2024 à 20 h de la route suivante :

- Grand-Rue

Une signalisation temporaire sera mise en place. Les personnes contrevenantes seront dénoncées, mises à l'amende et leurs véhicules seront mis à la fourrière à leur charge.

La Municipalité et la Commission de la Foire de Chaindon prient la population de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et la remercient d'ores et déjà pour sa compréhension.

Reconvilier, le 19 août 2024

La Commission de la Foire de Chaindon

Swisscom - fibre optique - information aux propriétaires

Swisscom prévoit d'étendre son réseau de fibre optique dans la commune de Reconvilier. Pour cette opération, les propriétaires de biens-fonds seront prochainement contactés pour être informés sur le raccordement. Dans un premier temps, ils recevront un courrier, suivi d'une visite d'un collaborateur au domicile pour évaluer la faisabilité du projet.

Reconvilier, 23.7.2024

L'administration municipale

Élection municipale complémentaire - vice-président des Assemblées municipales

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a pris connaissance, lors de sa séance du 12 août 2024, de l'unique liste déposée dans le cadre de l'élection complémentaire pour la Vice-présidence des Assemblées municipales.

En vertu de l'article 53 du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes, le Conseil municipal a proclamé le Vice-président de l'Assemblée, M. Romano De Cicco, élu tacitement pour la fin de cette législature, jusqu'au 31 décembre 2026.

Il lui souhaite d'ores et déjà pleine et entière satisfaction dans sa nouvelle fonction.

Reconvilier, le 19 août 2024

Le Conseil municipal

Avis aux propriétaires de chien(s)

La Municipalité informe les propriétaires de chien(s) que la facture de CHF 80.- pour 2024 est erronée et qu'une nouvelle facture sera éditée au tarif de base de CHF 50.-.

Pour ceux qui auraient déjà payé, le montant perçu en trop sera remboursé.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Reconvilier, le 19 août 2024

Administration municipale

Saicourt

Votation fédérale et cantonale du 22 septembre 2024

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Présidente: M^{me} Gerber Janique, Saicourt

Secrétaire: M^{me} Mercato Séverine, Reconvilier

Membres du bureau de vote:

M^{me} Bögli Chantal, Le Fuet (dès 10 h 15)

M^{me} Tschan Kimy, Bellelay (dès 10 h 15)

Membres du bureau de dépouillement:

M^{me} Schüpbach Annabelle, Bellelay (dès 11 h)

M. Scheidegger Silver, Tramelan (dès 11 h)

Suppléantes:

M^{me} Mosimann Oksana, Le Fuet

M. Schüpbach Lucas, Saicourt

Le Fuet, le 15 août 2024

Le Secrétariat municipal

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Pour cause de formation, le bureau municipal sera fermé le vendredi 23 août 2024.

Le Fuet, le 21 août 2024

Conseil municipal



Saules

Animation mobile de l'AJR à la place de sport mercredi 21 août 2024 de 14 h à 17 h

A tous les jeunes de 6 à 18 ans, rendez-vous aujourd'hui dès 14 h à la place de sport pour un après-midi d'animation, sport, jeux, divertissement et bien plus encore proposé gratuitement par L'Action Jeunesse Régionale (AJR).

Saules le 21 août 2024

Administration communale

Ratification du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2024

Le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours, soit du 3 au 23 juillet 2024.

Aucune opposition n'ayant été formulée à son encounter, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 15 août 2024

Saules, le 15 août 2024

Conseil communal

Bureau de vote du 22 septembre 2024

Le conseil communal a arrêté comme suit la composition du bureau de vote du 22 septembre 2024:

Président: M. Stéphane Lüdi

Membres: M^{mes} Ella Humair et Denise Gyger

Suppléant: M. Gilles Fischer

Saules, le 15 août 2024

Conseil communal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Luis Guimaro, Chemin de Sébaux 3, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Projet: modification de projet « après-coup » du changement de toit du dépôt-atelier et de la construction d'un garage ainsi qu'un appartement sur la parcelle N° 262 à la rue de Tramelan et chemin de Sébaux en zone mixte 3, soit la modification de la toiture de l'atelier avec l'aménagement d'une terrasse accessible, des aménagements extérieurs et d'autres petites modifications.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2024 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 21 août 2024

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants: M^{me} Chloé Julie et M. Marc-André Weber, Chemin du Pâquis 4, 1092 Belmont-sur-Lausanne.

Auteur du projet: NATURA biologie appliquée SA, Le Saucy 17, 2722 Les Reussilles.

Emplacement: parcelle N° 2079, au lieu-dit: « Le Châtelet », commune de Tavannes.

Projet: création d'un plan d'eau d'une surface d'env. 350 m², retalutage et aplanissement avec les matériaux excavés et aménagement de buttes

pierreuses et plantation d'arbres et arbustes isolés dans le but de promouvoir la biodiversité.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : prairies et pâturages riches en espèces (art. 532 E5 RCC) et inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (BE684)

Dérégations : art. 24 LAT, 25 LCFO, 48 LAE et 532 E5 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 517, aux lieux-dits : « Rue des Collèges », « Rue des Sources » et « Rue du Parc », commune de Tavannes.

Projet : aménagement de divers espaces sportifs et ludiques aux alentours de l'école et de la halle de gymnastique (street workout, deux terrains multisports, skate-park, pump track, lancer de poids, beach volley, place de saut en hauteur, tourelle de jeux, euroflex et mur de grimpe) et divers installations urbaines (bancs, panneaux informatifs, poubelles, gradins, boxes de rangements).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP 5.

Zone de protection : PPS ES-1 « Foyer Populaire ».

Dérégation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 24 juin 2024

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal du 24 juin 2024 et en vertu de l'article 60, alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale de Tavannes, le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal en question.

Tavannes, le 14 août 2024

Le Conseil municipal

Règlement pour l'octroi de bourses d'apprentissage et d'études

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Le règlement pour l'octroi de bourses d'apprentissage et d'études, adopté par l'Assemblée municipale de Tavannes en date du 24 juin 2024, entre en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

Le précédent règlement pour l'octroi de bourses d'apprentissage et d'études adopté le 4 décembre 2006 est par conséquent abrogé.

Tavannes, le 14 août 2024

Le Conseil municipal

Désignation du bureau de vote

Pour les prochaines votations fédérales, cantonales et communales du 22 septembre 2024, le bureau de vote a été constitué comme suit:

Président : Vorpe Fabien

Secrétaire : Devoille Emma

Membres :

- Saladin Nadine
- Houmard Laura
- Hunziker Florian
- Ibrahim Wassim
- Ingrosso David
- Inzitari Corinne
- Iseli Aimé
- Jeusset Neïla
- Joliat Quentin
- Juillerat Dylan

Suppléants :

- Huguélet Laurent
- Iannetta Sandrine
- Jeandrevin Mathieu

Tavannes, le 21 août 2024

Le conseil municipal



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet : Laurent Blanchard, Haut des Planches 2, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1760, Chemin de l'Envers 26, 2735 Malleray

Description du projet : déconstruction de la remise et remise en état du sol avec de l'herbe et de la terre

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone agricole

Dépôt public : **du 14 août au 13 septembre 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 8 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Camset.ch Sàrl, Didier Monnin, Champs la Clary 9, 2710 Tavannes

Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet : BF 1406, Rue Aimé Charpillot 11b, 2735 Bévillard

Modification du permis de construire N° 23-46/1463 du 15 novembre 2023 : déplacement de la sortie du poêle de la façade est à la façade ouest, agrandissement de la fenêtre ouest de façon similaire à celle du local voisin, changement du bandeau vitré est en deux petites fenêtres séparées.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B

Dépôt public : **du 8 août au 9 septembre 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Seules les modifications peuvent faire l'objet d'oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 8 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : La Cible Tréfilages et Profilages SA, M. Robert Habegger, Route Cantonale 11-13, 2733 Pontenet

Auteur du projet : KD Architecture SA, M. Danael Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Adresse du projet : BF 533, Route Cantonale 11, 2733 Pontenet

Description du projet : aménagement de places de parc

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Ab6

Dérégations : 80 LR

Dépôt public : **du 21 août au 20 septembre 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des

charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 15 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Rug Immobilier Sàrl, Quartier de la Verrerie 25, 2740 Moutier

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpilloz 4, 2735 Bévilard

Adresse du projet: BF 237, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévilard

Description du projet: Isolation et rénovation des façades

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre C

Dépôt public: du 21 août au 20 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 16 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Patrick Nobs, Rue des Lys 6, 2735 Malleray

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet: BF 1612, Rue des Lys 6, 2735 Malleray

Description du projet: Construction d'un couvert en bois

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 21 août au 20 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 16 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Yann c/o Mickael Minder, Chemin des Merles 4, 2735 Malleray

Auteur du projet: Faivre Energie SA et Liechti SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 1452, La Franay 24, 2735 Malleray

Description du projet: Remplacement d'une chaudière électrique par une pompe à chaleur air/eau, à l'Ouest du bâtiment

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 21 août au 20 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 16 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Michèle et Vincent Charpilloz, Champ Pention 14, 2735 Bévilard

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Adresse du projet: BF 104, Champ Pention 14, 2735 Bévilard

Description du projet: construction d'une nouvelle terrasse au sud, réaménagement de l'accès nord et rénovation de la façade avec une isolation périphérique et une tôle perforée

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3, densité d'utilisation particulièrement élevée

Dépôt public: du 21 août au 20 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 16 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Divers

Paroisse catholique romaine Moutier

Entrée en vigueur de modifications

Règlement d'organisation de la paroisse catholique romaine de Moutier

La modification du règlement d'organisation (art 69ter) adoptée le 26 juin 2024 par l'assemblée de la Paroisse catholique romaine de Moutier a été approuvée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) en vertu de l'article 56 LCo. Entrée en vigueur immédiatement.

Moutier, le 17.8.2024

Le Conseil de paroisse

ATTENTION INFORMATION IMPORTANTE

Suite à un problème informatique, l'adresse mail de contact de la Feuille Officielle d'Avis du District de Moutier sera désormais:

foadm@lasemaine.ch

La précédente adresse (foadm@ijc.ch) n'est plus active dès ce jour.

Nous vous remercions de votre compréhension.

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch